



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 21 MARS 2022

N° 2022-04-06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 18 Exprimées par pouvoirs : 11 <b>Total (mini 19) : 29</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégué.es présents.es

#### **1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Didier-Claude BLANC

#### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

#### **12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Philippe CAHN, Robert GARCIN à Gilles CREMILLIEUX, Agnès ROSSI à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle RUYSSCHAERT

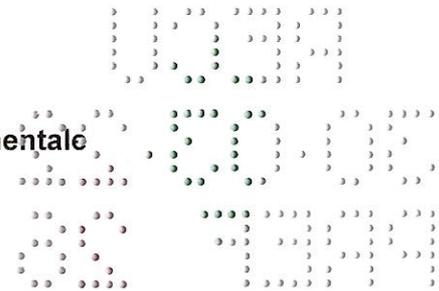
### Délégué-es excusé-es

Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.



## Objet : Restauration écologique et aires protégées – Etude environnementale

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	40 000 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	40 000 €	32 000 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a été retenu à l'appel à projet « biodiversité » lancé par la DREAL Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Ce projet cible l'impact environnemental de la sur-fréquentation touristique de certains sites naturels emblématiques drômois. En complément du travail des eco-guides qui seront déployés pendant la saison touristique, une étude environnementale d'impact de la fréquentation touristique est prévue afin de parfaire le dispositif de suivi-évaluation.

Cette étude fait l'objet d'une prestation extérieure. Pour cela, un marché à procédure adaptée est paru sur le profil acheteur du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 14/03/2022 à treize heures trente sur la base du cahier des charges fourni.

Le marché est à réaliser en 2022-2023. Il est prévu en deux tranches :

Tranche ferme	Etude de l'impact environnemental de la fréquentation estivale sur le site des gorges du Leoux et des gorges d'Aulan
Tranche optionnelle	Etude de l'impact environnemental de la fréquentation estivale sur le site des gorges de la Méouge

L'affermissement de la tranche optionnelle était conditionné à l'obtention de financements complémentaires.

A la date du 14 mars 2022 à 13h30, il a été constaté via le profil acheteur du Parc qu'aucune offre n'a été remise sur ce marché à procédure adaptée. Celui-ci est donc déclaré infructueux.

En outre, la Présidente précise que les financements complémentaires nécessaires pour affermir la tranche optionnelle sont à ce jour compromis.

Face à ces constats, la Présidente propose de relancer une consultation simple, par demande de devis, afin de réaliser uniquement l'étude prévue en tranche ferme sur le site des gorges du Leoux et des gorges d'Aulan.

### Délibération

- ♦ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-03-07 du 10 février 2021 ayant pour objet la réponse à l'appel à projet « restauration des aires protégées » via le plan de relance
- ♦ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier les mesures I.1.2. « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » et II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable ».

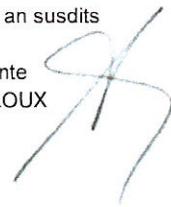


Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Prend acte** du caractère infructueux du marché à procédure adaptée « Etude d'impact environnemental de la fréquentation estivale sur trois principaux sites de Gorges dans les Baronnies provençales »
- **Constate** que les financements complémentaires prévus pour affermir la tranche optionnelle ne sont actuellement plus mobilisables
- **Dit** que l'étude prévue en tranche optionnelle ne peut donc pas être menée en l'état
- **Décide** de lancer une consultation simple pour l'étude prévue en tranche ferme du marché sur le site des gorges du Leoux et des gorges d'Aulan
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3

3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3  
3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3